



## AIN RAID JEUNES

3 et 4 juillet 2021 - Port/Nantua (01)

- *Championnat de France de Raid Jeunes* –

### Règlement



#### Article 1. Objet

L'**Ain Raid Jeunes** est une épreuve de raid multisports de nature. Il sert de support aux Championnats de France de Raid Jeunes. Il s'organise comme un enchaînement de sections utilisant des modes de déplacements non motorisés différents (vtt, course à pied/trail, roller, kayak...), le long d'un itinéraire tracé en milieu naturel. Ces sections peuvent être en orientation, suivi d'itinéraire ou balisée. Des arrêts de chronométrage peuvent survenir en fonction des sections présentes sur les parcours pour permettre la pratique d'autres activités (corde, tir laser...) en temps gelé. Il se court par équipe de 2 et est ouvert aux licenciés « compétition » des catégories minimales, cadet·tes et juniors de la Fédération Française de Triathlon (FFTri), ainsi qu'aux non licenciés FFTri sous réserve de places disponibles.

A l'issue de l'épreuve seront remis les titres de Champion de France de Raid en catégories minimales, cadet·tes et juniors pour les équipes filles, garçons et mixte.

#### Article 2. L'organisateur

L'**Ain Raid Jeunes** est organisé par l'association **O'Bugey Raid**, affiliée à la FFTri. Le siège social est domicilié à Chevillard (01430)

#### Article 3. Les participants s'engagent

**3.1** A être respectueux de certaines valeurs fondamentales telles que le respect de l'environnement, des populations locales, le fair-play et la courtoisie envers tous les acteurs du Raid. Les équipes se doivent de respecter la nature et les propriétés privées. Dans une démarche environnementale stricte, il est naturellement interdit de jeter des débris, de saccager les cultures, de traverser des propriétés privées sous peine de disqualification immédiate de l'équipe surprise en flagrant délit.

**3.2** A respecter strictement le code de la route, le parcours empruntant parfois des chaussées et chemins pouvant être partagés avec d'autres usagers. En cas d'infraction au Code de la route, chaque participant sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime, directement ou indirectement. Chaque participant reconnaît que la pratique cycliste sur route ouverte et dans la circulation comporte des risques et nécessite qu'il adapte en permanence sa vitesse aux conditions de circulation et à l'état de la chaussée. Il a parfaitement connaissance de sa vulnérabilité. L'organisation mettra en place un service de sécurité tout au long du parcours composé de signaleurs afin d'aider à la traversée des intersections identifiées comme majeures.

#### Article 4. Les épreuves et conditions de participations

**4.1** L'**Ain Raid Jeunes** est ouvert, par équipe de 2, à tous les licenciés minimales (2006-2007), cadet·tes (2004-2005) et juniors (2002-2003) disposant d'une licence « compétition » en cours de validité délivrée par le FFTri.

**/!\ Pas de surclassement possible des catégories benjamins à minimales et minimales à cadet·tes /!\**

Chaque équipe doit disposer d'un accompagnateur en capacité de récupérer/transporter/véhiculer l'équipe ainsi que leurs VTT. Un même accompagnateur peut être identifié pour plusieurs équipes s'il est en capacité de transporter tous les membres des équipes indiquées ainsi que l'ensemble de leurs VTT.

L'un des 2 équipiers est désigné capitaine de l'équipe. Il doit donner un nom à l'équipe et fournir des coordonnées de contact. Il est destinataire des documents de course.

Les concurrents devront s'être acquittés des droits d'inscription, avoir fourni les attestations/justificatifs demandés et avoir pris connaissance du présent règlement (signature électronique obligatoire pour chaque concurrent et de ses représentants légaux pour les concurrents mineurs au jour du départ de l'épreuve). Une bonne condition physique ainsi qu'une expérience dans le domaine des sports de nature est indispensable.

## 4.2 Le déroulement

Samedi 3 juillet : Étape 1 autour du centre de course basé à Port (01460).

Dimanche 4 juillet : Étape 2, Course avec un départ depuis un site extérieur au centre de course, arrivée au centre de course. Le départ s'effectuera en chasse avec les écarts de temps de l'étape 1 dans la limite du possible.

Minimes : environ 35km de progression avec 700m D+. Temps de course des 1ers estimé à 3h30.

Cadet·tes : environ 42km, 900m D+ et 4h pour les 1ers.

Juniors : environ 50km, 1100m D+ et 4h30 pour les 1ers.

## 4.3 Les parcours

Les parcours comportent un certain nombre de contrôles de passage (CP), matérialisés sur le terrain par des balises de course d'orientation (orange et blanc), qui doivent être pointées à l'aide de puces électroniques fournies par l'organisation. Pour pointer chaque CP, et sauf spécification particulière portée au road-book concurrent, les 2 équipiers d'une même équipe doivent être ensemble, à vue et à voix pour les membres de l'organisation, sous peine de disqualification.

Des portes horaires seront mises en place afin de respecter les temps de course maximaux autorisés (5h pour les minimes et 7h pour les cadet·tes). Ces portes horaires pourront entraîner le shunt complet d'une section ou la réduction du nombre de balises à pointer sur une section. Toute équipe dépassant le temps maximal de course de sa catégorie sera arrêtée.

Un descriptif des parcours sera communiqué à chaque équipe une fois l'accord de la Commission Raid FFTRI donné. Les parcours pourront être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou de toutes autres contraintes (sécurité, administrative, financière) jusqu'au dernier moment. L'organisation s'engage à avertir le plus rapidement possible les équipes de ces modifications. Les informations seront tenues à jours sur le site <http://obugey01.free.fr/championnatdefranceraidjeune2021.html>.

**4.4 L'Ain Raid Jeunes** se court en autonomie complète et sans assistance. Des consignes seront données en ce sens dans les newsletter précédent l'épreuve et dans le roadbook concurrent.

Bien que certaines zones soient accessibles au public et aux accompagnateurs (parcs VTT, zone de passage de la course...) et afin de préserver l'équité de la course, l'assistance y sera également interdite sous peine de mise hors-course.

Les accompagnateurs ne peuvent assister au passage des coureurs le long de la course que sur des lieux identifiés dans le roadbook accompagnateur.

Toute assistance extérieure est interdite (hormis la récupération/transport des VTT selon les consignes de l'organisation). Les accompagnateurs ont le droit d'encourager mais ne peuvent intervenir physiquement ou aider aux choix stratégiques des équipes.

## Article 5. Inscription

**5.1** Les inscriptions pour l'**Ain Raid Jeunes** se feront uniquement via la plateforme d'inscription du site de la FFTri au lien suivant : <https://inscriptions-teve.fr/ainraidjeunes-v2>. La date limite d'inscription pour l'Ain Raid Jeunes, formule « Championnat de France », est fixée au 19 juin 2021.

L'inscription d'une équipe sera confirmée après réception du paiement et vérification et validation par l'organisation de l'ensemble des éléments fournis. Parmi les éléments demandés, il y aura entre autres :

- la licence compétition FFTri en cours de validité,
- l'autorisation parentale de participation pour les concurrents mineurs au jour du départ de l'épreuve,
- l'attestation sur l'honneur de son aptitude à savoir nager et s'immerger, établie par les représentants légaux pour les concurrents mineurs au jour du départ de l'épreuve.

/!\ Chaque équipe devra désigner lors de l'inscription, puis confirmer lors du retrait des dossards, un accompagnateur majeur en capacité pendant l'épreuve de venir récupérer/transporter/véhiculer les 2 membres de l'équipe ainsi que leurs VTT. Sans accompagnateur, l'équipe ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve.

Les inscriptions sont limitées à 107 équipes.

**5.2** Les droits d'inscription sont fixés à 70€/équipe jusqu'au 19 juin, date de fermeture des inscriptions. *S'ajoute à ce tarif les frais d'inscription liés à l'utilisation du service internet que chaque équipe réglera directement en ligne lors de l'inscription.*

/!\ pour les nouveaux licenciés, prévoir un délai de prise en compte de la délivrance de la licence qui selon les ligues peut être de 2 à 3 semaines /!\

Ces droits incluent la mise à disposition :

- des puces électroniques nécessaires au chronométrage,
- des chasubles de course,
- des embarcations/gilets de sauvetage/pagaies pour les épreuves nautiques,
- des 2 plaques de cadre pour les VTT,
- un jeu de carte par équipier,
- le repas de fin de raid le dimanche,
- le lot coureur.

Un chèque de caution de 100€ vous sera demandé lors du retrait des dossards pour le prêt des puces de chronométrage et des chasuble de course. Cette caution sera rendue à l'arrivée lors de la restitution des puces et des chasubles.

### 5.3 Annulation / remboursement

En cas de demande écrite d'annulation d'une inscription avant le 19 juin 2021 (cachet de la Poste faisant foi), les droits d'inscription seront remboursés à hauteur de 60€. Après cette date, les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.

En cas d'annulation de l'épreuve pour des causes non liées à l'organisation (décision préfectorale, conditions sanitaires...), les droits d'inscription seront remboursés à hauteur de 70€ si cette annulation survient avant le 19 juin 2021. Après cette date, les droits d'inscription resteront acquis à l'organisation.

Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti au préalable l'organisation, et quelles qu'en soient les raisons, ne pourront prétendre à aucun remboursement.

#### 5.4 Offre d'hébergement

Le centre de course se situe au camping du Lac de Port sur la commune de Port (01460). Il s'agit d'un grand espace herbeux avec des commodités très sommaires. La nuitée sous tente y est proposée à 5€/personne, à régler au moment de l'arrivée sur site.

D'autres hébergements sont proposés par l'Office du Tourisme du Haut-Bugey (<https://www.hautbugey-tourisme.com>).

#### Article 6. Assurance

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, auprès de la compagnie agréée par la FFTri, la société ALLIANZ, conformément à la législation en vigueur, pour la durée de l'épreuve. Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement des concurrents malades ou blessés.

Toute personne ne bénéficiant pas de convention de remboursement avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie française s'engage à prendre à sa charge tous frais d'évacuation, d'hospitalisation et autres résultants de sa participation à l'épreuve.

Les participants ont connaissance des risques spécifiques liés à leur participation au Raid et inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel.

L'organisation ne peut pas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents et de leurs représentants légaux.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. Les affaires personnelles des participants sont de la responsabilité de pratiquants en dehors des zones gérées par l'organisation.

#### Article 7. Chronométrage, pénalités et classement

**7.1** Les équipes seront classées au temps de course, à la seconde près, après vérification et validation du nombre de balises obligatoires pointées sur le parcours et des éventuelles pénalités de temps attribuées sur l'ensemble du parcours.

#### 7.2 Tableau des pénalités

X min	- Par poste manquant : précisé sur le roadbook, variable selon les sections.
10 min	- Par élément manquant de la liste de matériel obligatoire - Pour 1 <sup>er</sup> avertissement de progression non groupée, c'est à dire être à portée de voix sans crier ce qui correspond à une distance inférieure à environ 100m. - Non-respect du port du chasuble de course et/ou de la plaque de cadre
30 min	- Pour 2 <sup>ème</sup> avertissement de progression non groupée - Assistance extérieure validée par l'organisation (réparation VTT notamment)

	- Progression en zones interdites (route interdite, itinéraire obligatoire non respecté).
Mise hors course	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non-respect délibéré du présent règlement.</li> <li>- Non-respect délibéré des consignes de sécurité données dans le road-book ou par les signaleurs et autres bénévoles sur le parcours.</li> <li>- Assistance extérieure (public, entraîneur, parent), sauf cas de force majeure pouvant tomber sous le coût de la non-assistance à personne en danger.</li> <li>- Attitude incorrecte vis à vis de l'organisation et de ses bénévoles ou des riverains.</li> <li>- Gestes ou attitudes antisportives.</li> <li>- Détérioration de biens publics ou privées (passage sur propriété privée, jardins, cultures...).</li> <li>- Abandon de détritrus sur le parcours en dehors des sacs prévus à cet effet au niveau des parcs et zones de transition.</li> </ul>

L'entraide physique entre équipiers fait partie intégrante des raids multisports de nature (port du sac de l'équipier, système de tractage...). Cependant, il est interdit de se faire aider physiquement par un membre d'une autre équipe (tractage, poussage, orientation...). Seules les aides matérielles type prêt de chambre à air, de pompe ou autre matériel sont tolérées. L'assistance à personnes en danger (accident, blessure...) est bien sûr obligatoire.

/!\ Section roller : Une pénalité de **30 minutes** sera appliquée à l'équipe dont les 2 équipiers n'effectueraient pas la section roller aux pieds. Sur cette section, les systèmes de tractage sont interdits (longes, élastiques...), tout comme l'utilisation de bâtons de type bâtons de randonnée ou de ski.

/!\ Section Kayak/Natation : Sur cette section, tout matériel type combinaison, palmes, plaquettes ou autre est interdit. Les systèmes de tractage (longes, élastiques...) sont également interdits. Par contre, l'équipier nageur a la possibilité de de tenir le kayak ou de monté dessus.

### 7.3 Classements

Dans chacune des 3 catégories minimales (2006-2007), cadet-tes (2004-2005) et juniors (2002-2003) de la FFTri, un classement sera établi pour :

- les équipes filles
- les équipes garçons
- les équipes mixtes

Seul le panachage entre les catégories cadet-tes et juniors est autorisé. Les équipes alors composées seront classées en catégorie juniors.

### 7.4 Abandon

Tout concurrent/équipe ayant abandonné ou étant hors course doit prévenir obligatoirement un membre de la direction de course ou un responsable des secours dans les délais les plus brefs. Il sera alors demandé à la personne en charge de l'assistance de l'équipe de venir la récupérer en un point qui lui sera indiqué par la direction de course. En cas de demande de secours, l'équipe au complet doit attendre l'arrivée sur les lieux d'un membre de la direction de course ou d'un personnel de sécurité de l'organisation.

### 7.5 Réclamation - Jury de course

Les classements et résultats affichés sont provisoires.

Toute réclamation devra faire l'objet d'une demande écrite et circonstanciée auprès de la Direction de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats. Elle sera alors étudiée par le jury de course composé :

- du directeur de course
- du délégué technique raid de la FFTri
- d'un représentant de la FFTri (instance Raid)

- d'un raideur tiré au sort, en dehors de(s) l'équipe(s) concernée(s)

Suite à la réunion du jury de course, les classements, alors validés, seront affichés en vue de la cérémonie protocolaire.

## 8. Sécurité et Moyens d'intervention

La configuration du raid en milieu naturel éloigne intrinsèquement en distance et en temps les moyens d'intervention. Chaque participant doit avoir conscience, que les moyens et que les délais d'intervention peuvent être longs, et en particulier beaucoup plus longs que nous les connaissons dans la vie de tous les jours. A cela s'ajoutent les difficultés d'accessibilité techniques de certaines épreuves. Pour toutes ces raisons pratiques et concrètes, nous avons choisi, en concertation et en accord avec les services de secours publics et les autorités préfectorales, de privilégier, la mise en place au plus proche du terrain ou à proximité du terrain des moyens de surveillance et d'observation, et de médicalisation de l'organisation du raid, afin d'optimiser les capacités de ces moyens à pouvoir être en mesure d'intervenir dans le plus grand nombre de situations possibles.

8.1 Le port du casque VTT (norme CE), jugulaires correctement attachées, est obligatoire durant tout le déroulement de l'épreuve.

8.2 Le port du gilet de sauvetage (norme CE), correctement attaché, fourni par l'organisation, est obligatoire pendant les sections kayak. Le port du sac sur le dos est interdit. Celui-ci devra être stocké sur ou dans l'embarcation avec interdiction de le positionner entre les jambes dans le trou d'homme en cas d'embarcation fermée.

8.3 Le port d'un baudrier (norme CE), correctement attaché, fourni par l'organisation, est obligatoire sur la section de corde. Chaque concurrent doit pouvoir être autonome pour effectuer une descente en rappel avec un descendeur classique.

## 9. Équipement Obligatoire

La liste du matériel obligatoire ci-dessous pourra être complétée en fonction des conditions météorologiques et des éventuelles modifications de la part de l'organisation. La liste définitive parviendra aux équipes quelques jours avant le départ de l'épreuve et sera reprise dans le roadbook concurrent.

### 9.1 Matériel obligatoire par équipe :

- 1 téléphone portable avec batterie pleine, dont le numéro sera donné à l'accueil.
- 1 pochette étanche pour le téléphone portable.
- 1 boussole.
- 1 trousse de premiers secours contenant à minima 2 compresses stériles, du sérum physiologique, une bande auto-adhésive.
- 1 porte carte VTT
- du petit matériel de dépannage basique dont obligatoirement une pompe à vélo et 2 chambres à air, uniquement sur les sections VTT.

### 9.2 Matériel obligatoire par concurrent :

- 1 couverture de survie,
- 1 sifflet,
- 1 réserve d'eau d'1 litre minimum,
- des vivres de course pour pouvoir être en autonomie sur la durée de l'épreuve,
- 1 casque de VTT (norme CE) obligatoirement porté correctement attaché sur toute la durée de l'épreuve, sauf mention particulière portée au roadbook,

- 1 VTT en parfait état de marche,
- 1 paire de roller,
- 1 lampe frontale (seulement pour les catégories Cadet·tes et Juniors)
- textile obligatoire : 1 veste coupe-vent, 1 paire de gants de VTT,
- pour les sections kayak, port du gilet de sauvetage (norme CE) fermé, sac aux pieds du concurrent.

**9.3** À tout moment de l'épreuve, ce matériel obligatoire peut être vérifié par la direction de course.

**9.4** Les systèmes de tractage sont autorisés, hormis sur la section roller, et doivent être largable à tout moment. Ces systèmes sont interdits lors d'un départ en masse et lors de descentes.

**9.5** Matériel fourni par l'organisation :

- 1 chasuble de course par équipier, doit être porté et être visible à tout moment de la course.
- 1 puce Sport-Ident par concurrent avec bracelets inviolables
- kayak, gilets et pagaies
- roadbook / cartes et autres supports d'orientation

**9.6** Chaque concurrent devra être en possession de matériel après l'épreuve afin de prendre le repas de fin de course, à savoir : verre/gobelet, assiette, couverts personnels.

## 10. Dopage

L'Organisation s'inscrit dans une lutte pleine et entière contre le dopage. Un contrôle antidopage peut avoir lieu. A cet effet, tous les concurrents doivent pouvoir présenter leur CNI et pour les mineurs une autorisation de prélèvement signée par les représentants légaux.

En cas de contrôle positif, les concurrents en cause ainsi que leurs équipes seront déclassés et exclus de l'épreuve, nonobstant les sanctions prises ultérieurement par la commission fédérale.

## 11. Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque concurrent autorise expressément l'organisation et la FFTri à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'Ain Raid Jeunes, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires. Par leur inscription, les concurrents sont informés que des données personnelles sont collectées, ils l'acceptent et autorisent l'organisation à stocker ces données. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 et la loi informatique et liberté du 20 juin 2018, ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations ou faire effacer ces données, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisation du raid en indiquant nom, prénom et adresse.

## 12. Acceptation du présent règlement

L'inscription des concurrents entraîne leur acceptation sans condition du présent règlement, ainsi que des divers documents et annexes, tous assimilés au règlement de l'épreuve, et en avoir accepté les termes sans réserve.

@ : [obugey@orange.fr](mailto:obugey@orange.fr)

Site internet : <http://obugey01.free.fr/championnatdefranceraidjeune2021.html>

Direction de course : Vincent Faillard - Julien Collioud

Responsable inscriptions : Manuela Pioger 06 61 88 61 87

**Ain Raid Jeunes**



O'Bugey Raid

Chez Vincent Faillard

64 chemin de la butte au buis - 01430 Chevillard